DEPARTEMENT DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2017-299

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : Commande publique

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous matière : Délégation de service public

Séance du Conseil Municipal du 11 Décembre 2017. Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

## **OBJET:** RAPPORT 2016 DE L'AUTORITE **DELEGANTE SUR** LE SERVICE **PUBLIC DE**

DISTRIBUTION DU

Présents: GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, Philippe SOL, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

## Procurations:

Mme Patricia RUIZ donne procuration à M. GREFFIER Philippe, M. BUSTOS Jean-Paul donne procuration à M. THOMAS Guy, Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOU Stéphane, Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni, Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. THOMAS Eric,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS NUMCIPAUX EN SERVICE EST

GAZ

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU: 05.12.2017

Secrétaire: Mme EL KAHAZ Sarah,

AFFICHAGE EN DATE DU: 05.12.2017

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE

2 2 DEC. 2017

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie le 16 novembre 2017, en Mairie de Castelnaudary, afin d'étudier le compte-rendu 2016 présentés par GRDF pour le service concédé de distribution public du gaz.

Il précise que la commission a examiné les chiffres clés et conclusions du rapport relatif à la qualité du service public de distribution de gaz pour l'année 2016 avec mise en perspective des années précédentes.

- M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le rapport qu'il présente avec les remarques suivantes, formulées par la Commission Consultative des Services Publics Locaux :
  - La Ville note une évolution positive du rapport du délégataire notamment grâce à la localisation des principaux travaux d'investissements effectués sur la concession. Cependant le manque de transparence de la part du gestionnaire persiste concernant l'exacte connaissance du patrimoine communal.
  - 2) Sur le plan de la distribution du gaz et de la qualité du service, la prestation de GRDF est globalement satisfaisante.

L'autorité concédante souhaite donc :

- Les éléments de gestion réseau, accompagnés d'une analyse claire, propres à Castelnaudary,
- Les éléments plus détaillés de recettes et de dépenses propres à Castelnaudary,
- Un inventaire plus complet et plus détaillé du patrimoine, que celui présent dans le rapport annuel du délégataire, basé sur une connaissance fine de ses caractéristiques, de son âge par type d'ouvrage, des durées de vie et des valeurs de renouvellement.

En effet, concernant le patrimoine, les éléments transmis se résument à la valeur nette, évaluée à 2 737 100 € en 2016.

L'inventaire reste muet sur les provisions constituées par GRDF au titre du renouvellement ; sommes à restituer à la Ville en fin de contrat.

- Un plan pluriannuel de renouvellement et une présentation complète des critères d'investissement.
- La description précise des travaux réalisés.

## LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le rapport de Monsieur le Maire avec les remarques formulées.

**DEMANDE** à GRDF de se conformer aux demandes de l'Autorité Délégante sur tous les points examinés.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 11 Décembre 2017.

Ampliation faite le ... 2017

Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le ... 2017

Par publication le ... 2017

Par délégation, Le Directeur Général des Services

Hervé ANTOINE

Le Maire,
Patrick MAUGARD

Accusé de réception de Préfecture du 15/12/2017 N°011-211100763-20171211-2017-299-DE